

PROCEDURE DE PRE-ORIENTATION D'UN ELEVE DU 1^{er} DEGRE VERS L'EGPA

Année scolaire **2018/2019**

Proposition de pré-orientation transmise par l'école ou demande formulée par la famille

CM1

Début CM1 : Projet adapté au sein de l'école, de la classe (actions de prévention, d'aide et de soutien)



3^e trimestre CM1 : Information faite par le directeur aux familles sur l'EGPA et le projet de pré-orientation



Fin de CM1 : Envoi du compte-rendu d'équipe éducative au Coordonnateur EGPA

Coordonnateur CDOEA : coordonnateur.egpa@ac-nantes.fr (02 43 61 58 69)



CM2

Début de CM2 : Demande auprès du coordonnateur du dossier à constituer



Au cours du 1^{er} trimestre de CM2 : Bilan psychologique (psychologue de l'école)



Fin du 1^{er} trimestre de CM2

Sur décision du Conseil des maîtres, la proposition de pré-orientation en EGPA est soumise à l'accord des familles



Avant le 15 janvier 2019

Envoi du dossier à l'IEN de circonscription pour avis (Volet scolaire, psychologique, médical et social le cas échéant)



Avant le 25 janvier 2019

Transmission des dossiers par les IEN à l'IEN ASH (à l'intention du coordonnateur EGPA)



Réunion des équipes techniques de la Commission Départementale : Etude, Validation, Notification des avis



Transmission par le coordonnateur de l'avis à la famille pour accord dans un délai de 15 jours



3^e trimestre CM2

Transmission de l'avis de la Commission Départementale et de la réponse de la famille
au Directeur Académique pour décision



Juin 2019, affectation par le Directeur Académique en fonction des places disponibles